

INFORMATIONS PRATIQUES

Autres lieux d'accueil et d'informations juridiques sur le département :

PAD Nantes Nord
Maison de Quartier la MANO
3 rue Eugène Thomas
Nantes

Prise de rendez-vous à l'accueil
Du lundi au vendredi
9h-12h30 et 14h-18h
Tél: 02 40 59 46 86

Transports :
Tram ligne 2,
arrêt Chênes
des Anglais

PAD Ancenis
Mairie d'Ancenis
Place du Maréchal Foch

Renseignements et prise de rendez-
vous auprès de la mairie
Tél: 02 40 83 87 00

En Loire-Atlantique, il existe également deux Maisons de la Justice et du Droit où vous pouvez trouver de l'aide, de l'information et de l'écoute dans l'ensemble des domaines du droit.

MJD Dervallières
21, rue Charles Roger
44 100 NANTES
Tél. : 02 51 80 64 30

Ouverture :
du lundi au
vendredi
de 9h à 17h

Transports :
Bus 22, arrêt Saint
Laurent
Bus 56, arrêt Prière

MJD Sud-Loire
8, rue Jean-Baptiste Vigier
44 400 REZE
Tél. : 02 51 11 37 00

Ouverture :
du lundi au
vendredi
de 9h à 17h30

Transports :
Tram ligne 2, arrêt Gare de
Pont Rousseau
Tram ligne 3, Bus 94 et 98,
arrêt Pont Rousseau
Bus 94 et 97, arrêt Félix
Tableau

PAD
Point d'accès au Droit
Gratuit pour tous

SAINT NAZAIRE
02 28 55 99 73

QU'EST CE QU'UN POINT D'ACCÈS AU DROIT?

C'est un lieu d'accueil, où les personnes ayant des questions d'ordre juridique peuvent être informées gratuitement sur leurs droits et obligations, par l'intervention de professionnels du droit. Sont également proposées des permanences d'aide aux victimes et de soutien et conseil aux parents.

C'est un service public, caractérisé par l'égalité d'accès et l'accessibilité. La qualité des prestations repose sur les compétences professionnelles, tant juridiques que sociales, et sur le respect des attributions de chacun des intervenants.

La création d'un point d'accès au droit s'inscrit dans le cadre d'une politique locale et partenariale.



LES PERMANENCES SPÉCIALISÉES

- ♦ STF TUTEURS FAMILIAUX
- ♦ Aide aux victimes d'infractions (accident de la circulation, viol, coups et blessures, vol ...) par des juristes de Prévenir et Réparer
- ♦ Conciliation des conflits privés, (loyers, contrats, consommation, troubles du voisinage...) par un conciliateur
- ♦ Par des notaires (successions, donations...), une fois par trimestre.
- ♦ Par des huissiers de justice (endettement, procédures de saisie, loyers impayés...), une fois par trimestre.

LES PERMANENCES JURIDIQUES GÉNÉRALES

Par des avocats 3
Par des juristes du CIDF
(Centre d'Information sur
Droit des Femmes et des Famille
(droit de la famille, droit du travail,
droit de la consommation,...) 40

Point d'Accès au Droit

Espace Civique Jacques Dubé
1 bis rue des ajones
Saint Nazaire

Prise de rendez-vous à l'accueil
Du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-19h

Tél: 02 28 55 99 73